



Compte rendu du Comité Social d'Administration de la Cour de cassation Du 27 novembre 2023

A l'ordre du jour de ce comité d'action social d'administration de la Cour de cassation ont été examinés les points suivants :

Validation du procès-verbal du 16 mars

Points d'information sur :

I Réformes de la Cour

Plusieurs actions sont actuellement lancées au niveau de la première présidence, ainsi est en cours, une réflexion sur la **Méthode de travail**, un comité de réflexion (magistrats du siège et du parquet) a pour mission de travailler sur les dossiers arrivant à la Cour de cassation, et de se poser la question sur la méthode de travail des uns et des autres, notamment au niveau du pré-audience, du travail sur le rapport, du rôle du doyen ... quelques pistes de réflexion sur ce sujet.

Une autre réflexion est en cours sur la **Charge de travail**, le but étant d'évaluer un dossier arrivant à la Cour de cassation, quelle que soit son orientation, évaluation du temps global du dossier (siège et parquet), ainsi le nouvel outil informatique Nomos 2, ayant une fonctionnalité pour évaluer ce temps de travail.

Pour conclure, est lancé **L'observatoire des litiges**, il s'agit d'une réflexion sur des questions nouvelles qui peuvent avoir des interactions avec la jurisprudence de la Cour de cassation, cet observatoire est placé près le service du SDER, avec une prise en charge par un juriste assistant. Il y a trois « cours d'appel » qui ont été choisies pour un retour d'expérience sur ces nouveaux sujets, il s'agit des « cours d'appel de Rennes, Nancy et Versailles ».

II Réforme législatives

A ce jour, pas de précision sur la parution du décret d'application de la loi.

Une parution était prévue pour la semaine du 20 novembre 2023 avec un report non déterminé.

III Projet de transformation numérique

Le projet de l'outil informatique Nomos 2 passe dans la phase d'essai au niveau des magistrats. Une présentation générale du projet est actuellement en cours de réflexion, en fonction de l'avancée des travaux en cours.

A l'ordre du jour du comité d'action social d'administration de la Cour de cassation dans sa formation spécialisée ont été examinés les points suivants :

I Avis sur l'Open Data des décisions de justice

Les décisions de justice doivent être en ligne dès décembre 2025.

Il s'agit des décisions de la Cour de cassation, des cours d'appel, puis par la suite, des tribunaux de commerce et les décisions des conseils de prud'hommes. En dernier lieu seront mises en ligne les décisions en matière pénale.

Sur ce point sujet, une forte mobilisation des agents du SDER est présente, ils sont en charge de cet important dossier, et notamment de l'anonymisation des décisions.

Points d'information sur :

Immobilier

Une présentation faite par les services de l'APIJ (agence publique pour l'immobilier de la Justice) et du BIJPAC (bureau de l'immobilier judiciaire parisien et de l'administration centrale)

Les différents documents présentés sont joints à ce compte rendu, il s'agit de l'avancée des travaux au sein du Palais de justice (bâtiments B4 et B5).

Après information, la salle d'audience V13 « des grands procès », actuellement située sur l'emplacement de la « salle des pas perdus » de l'ancien TGI de Paris, doit et sera démontée pour l'année 2025.

Les différents bungalows « Algéco » se trouvant dans la cour de la « Sainte Chapelle » seront démontés et enlevés pour la fin mars 2024.

Avant la fin de séance, il est indiqué que la date du prochain CSA sera fixée ultérieurement, avec une date vers juin 2024, avec une intervention du Docteur Couzigou, médecin de prévention.

Vos représentants : Maréville Gilles
Dudit Carine
Lévy Joëlle
Megnier Marie-France